

D'avril 2024 à juillet 2024



DE CITOYEN À AVIATEUR : FMIR - PRODEF

A l'issue de leur **PMIP-DN** (Période militaire initiale et de perfectionnement à la Défense nationale) **et après sélection**, les futurs réservistes signent un contrat d'engagement spécial et suivent une **formation militaire initiale du réserviste (FMIR)**. Elle vise à les familiariser avec la culture, les valeurs et les compétences essentielles au rôle d'un réserviste.



Ces jours d'instruction se déroulent en **2 ÉTAPES** :

✈ La **FMIR**, comprend des notions telles que le règlement militaire, la discipline, le tir et l'ordre serré. Est également inclus une formation opérationnelle avec des exercices sur le terrain, des manœuvres militaires, de l'entraînement au travail en équipe et du sport.



✈ La formation **PRODEF** (protection défense), forme les réservistes à assurer la protection des populations et des sites sensibles.

La formation est scindée en plusieurs séquences, allant d'avril 2024 à juillet 2024.

ET APRÈS ? Quelles missions pour les réservistes ? (20 à 30 jours par an)

- Sécurité et défense : protection des installations militaires, missions sentinelle, sécurité sur de gros événements sensibles (Jeux Olympiques, meetings aériens, surveillance des sites sensibles ...)
- Formation et instruction
- Renfort en soutien logistique
- Renfort administratif
- Soutien en cas de crise

Cette formation s'effectue sous contrat et est rémunérée.

Renseignements et inscriptions :
ba123-ciirae.accueil.fct@intradef.gouv.fr

